

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01190

Numéro SIREN : 832 039 648

Nom ou dénomination : HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 19127

HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 046 200 euros
Siège social : 7 Place de Jaude,
63000 CLERMONT FERRAND
832 039 648 RCS CLERMONT-FERRAND

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-sept avril,
A quatorze heures,

Les associés de la société HOLDING MONTAGNE CENTRE FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de LA MONTAGNE – 45 Rue du Clos Four – 63100 CLERMONT sur convocation faite par la Présidente.

En l'absence de Madame Edith CAILLARD, Présidente de la Société, l'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas MERINDOL.

Monsieur Alain VEDRINE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 90 462 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président de séance déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Edith CAILLARD de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période de trois années prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

Monsieur Nicolas MERINDOL demeurant 134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

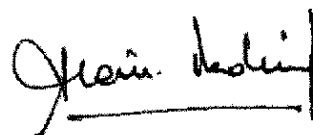
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire



COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président